

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Bordenave à Mme-Chabaud Massoni ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions.

Mme BOE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION POSSIBLE	PLAFOND
SEGUETTE Alberte	14, bld Alsace-Lorraine	9 784,07	94,95	12 672
HUGON Gilles	6-8, rue Lagréou	1 516,10	181,05	9 900
SCI LASA (Mme ACHIGAR)	21, rue Victor Hugo	51 396,80	1 770,97	13 728
URCHULOTEGUY	6, place de la République	6 051,60	1 401,77	13 860
BEDEREDE Elise	25, rue Lagréou	14 812,82	1 998,31	4 620
COPROPRIETE (M. GRILLET)	1, rue Tombeloli	27 194,82	8 661,74	23 100
SARL BOUDIGO (M. BODET)	17, rue Poissonnerie	7 812,85	983,27	7 128

Travaux devant être commencés avant le 1er Août 2006

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRE	IMMEUBLE CONCERNE	SUBVENTION ANAH	Complément VILLE
CARASSOU Chantal	3, rue Denis Etcheverry	20 636	3 206,00
SCI 26 RUE NEUVE	1, rue des Carmes	81 283	14 779,00
SCI BASALGO	3, ruelle Port-Neuf	20 046	3 099,00
FERNANDEZ	11, rue Passemillon	14 883	1 698,00
SCI LARRE GAINA	2, rue d'Espagne	21 771	3 110,00
DE COURSON Arnaud	2, rue Orbe/52, V. Hugo	18 835	2 691,00
LAFARGUE Albert	2, rue Orbe/52, V. Hugo	36 067	5 152,00
SCI BOUTIQUES BAYONNAISE S	2, rue Orbe/52, V. Hugo	15 629	2 233,00
MONTCEAU Patrick	2, rue Orbe/52, V. Hugo	16 830	2 404,00

PARAVICINI Daniel	2, rue Orbe/52, V. Hugo	34 465	4 924,00
RENAUDIE Jean-Marie	2, rue Orbe/52, V. Hugo	18 835	2 691,00
THIBAUT Daniel	2, rue Orbe/52, V. Hugo	16 830	2 404,00
VESCO NELLO	2, rue Orbe/52, V. Hugo	16 830	2 404,00
PERRIN Sophie	53, rue Daniel Argote	18 308,00	1 644,00
PERRIN Sophie	55, rue Daniel Argote	18 317,00	1 832,00
PERRIN Sophie	55, rue Daniel Argote	36 499,00	3 650,00
SCI LASA (Mme ACHIGAR)	21, rue Victor Hugo	156 592,00	6 591,00

II - SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES

Par ailleurs, conformément à la délibération du 29 Juillet 1999, il est possible d'accorder les subventions suivantes pour remplacement ou pose d'enseignes :

BENEFICIAIRE	ADRESSE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Melle PARIS Marianne	(2 enseignes)		
<i>L'Hartyst Coiffure</i>	8, rue Sainte-Ursule	1 428,47	714,22
Sa SABRA	Dépose spots/enseignes		
<i>Webman</i>	9, rue Orbe	182,39	91,19

Le montant total des subventions pour cette séance est de **80 409,47 €** induisant un montant total de travaux de 1 709 136,92 €

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.